Exercice 1856.

BUDGET Cae

Dn. Bau.

Autorisation

du 18

N°

Mémoire N° 61/4

6235

Préfecture

du Département de la Seine.

NOTA.
(*Circulaire du 31 janvier 1816.*)
.... Aucun Mémoire ne sera reçu à l'Administration s'il n'est *daté* et *signé* par la partie intéressée.

Les Mémoires devront contenir la description exacte des travaux et de leur objet.

Les mesures, poids, sommes et calculs y seront énoncés suivant le système décimal.

Les Mémoires doivent être remis à l'Administration dans le mois qui suivra l'achèvement des travaux.

Mémoire des Travaux de échafaudages.
exécutés à l'église St Germain des Prés.
d'après les ordres de Monsieur Baltard Architecte,
et sous l'inspection de Monsieur Perron
par Bouvier Entrepreneur
demeurant à Paris rue St Vincent de Paul N° 10.

Montant du Mémoire	Nos d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	Nos de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en DEMANDE. fr.	c.	RÈGLEMENT. fr.	c.	RÉVISION. fr.	c.
Demande ...		Attachement N° ~~1~~ 37 Pour le Travail de M. Flandrin du 24 Juin 1856. fourni à location un échafaud roulant sur charriot, pour façon et déchet de taille pose, déchet de service, dépose et double Transport.									
Révision....		Nota : Les Prix portés au présent Mémoire sont conformes à ceux adoptés par la commission de revision des Mémoires de la Ville de Paris pour tous Travaux de même genre exécutés dans les diverses églises de Paris.									
		Le charriot roulant composé de 4 morceaux en bois de chêne dont 2 de 0.08 sur 0.14 et de Ch: 2.30	4.60	=	~~0.80~~ 0.70	~~3~~	~~68~~	3	22		
		Et deux autres de Ch: 0.05 + 0.10 et de Ch: 1.60 ensble	3.20	=	~~0.60~~ 0.50	~~1~~	~~92~~	1	60		
		Pour ferrure à Location, pose et dépose									
		Quatre frêtes en fer ajustées, fixées avec vis et clefs	4	=	~~1.00~~ 0.50	~~4~~	~~00~~	2	00		
		Quatre Tirans en fer de 0.65 centimètres de long posés et fixés avec vis	4	=	~~1.00~~ 0.50	~~4~~	~~00~~	2	00		
		Quatre roues en fonte de 0.15 de diamètre et de 0.08 d'épaisr montées dans leurs chappes en fer avec tiges garnies de rondelles, clavettes.	4	=	~~4.00~~ 2.00	~~16~~	~~00~~	8	00		
		L'échafaud composé de :									
		4 poteaux en sapin de 0.08 + 0.08 et de Ch: 4.80 ensble	19.20	=	0.50	~~9~~	~~60~~	9	60		
		Quatre Croix de St André en 8 morceaux de 0.034 sur 0.08 et de Ch: 3.65 ensemble	14.60	=	0.20	~~2~~	~~92~~	2	92		
		Deux moises de Ch: 0.04 + 0.11 et de Ch: 2.30 ensemble	4.60	=	0.25	~~1~~	~~15~~	1	15		
		Trois Solives de Ch: 0.08 + 0.11 et de 2.30 ensemble	6.90	=	0.60	~~4~~	~~14~~	4	14		
		Le Plancher en planches de sapin coupées de mesure ajustées et posées jointives de 2.30 sur 2.30 produit	5.29	=	~~1.85~~ 1.50	~~9~~	~~79~~	8	94		
								43	57		

Chez DESMARETS, garçon de Bureau à l'Hôtel-de-Ville. — 355.

Nos d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	Nos de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en DEMANDE. fr.	c.	RÈGLEMENT. fr.	c.	RÉVISION. fr.	c.
	Report.....						43	57		
	Dans le dit 4 entailles à 4 arrasements pour le passage des poteaux avec déchet de bois	4	=	0.30 ~~0.50~~	~~2~~	~~00~~	1	20		
	Un garde fou composé de 4 Traverses en sapin de 0.034 sur 0.08. 2 de Ch: 2.30 – 2 de Ch: 1.00 et un montant de 2.75 ensemble 4.60 2.00 2.75	9.35	=	0.25	~~2~~	~~34~~	2	34		
	Quatre goussets en 2 morceaux avec clous et Vis à tête carrée	4	=	0.50 ~~0.75~~	~~3~~	~~00~~	2	00		
	4 Coins en bois de sapin de 0.12 + 0.20 et de 0.40 de long	4	=	0.50 ~~0.75~~	~~3~~	~~00~~	2	00		
	Quatre Boulons à tête carrée de 0.20 de long en tringles de 0.015 mil garnis d'écroux et rondelles	4	=	0.20	~~0~~	~~80~~	0	80		
	et 36 Vis à tête carrée	36	=	0.15 ~~0.20~~	~~7~~	~~20~~	5	40		
	Pour le service de cet échafaud une échelle de	6.50	=	1.00 ~~1.50~~	~~9~~	~~90~~	6	50		
	Pour la porter un madrier de 2.45 sur 08.23 ci	2.45	=	0.80 ~~1.00~~	~~2~~	~~45~~	1	96		
							65	77		
				Appt			0	23		
	TOTAL.....				87	19	66	00		

Règlement..... 66f 00

Révision..... 66=00

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.

Paris, le 15 Jer 1857

Bouvier

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux et fournitures portés au présent mémoire ont été exécutés.

Paris, le 15 janvier 1857

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de Soixante six francs

Paris, le 11 Mai 1857

L'Architecte de la 1re Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de Soixante six francs

Paris, le 14 Mai 1857

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de Soixante six francs

Paris, le 23 Juin 1857

Certifié pour la somme de

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.

Bouvier